POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ECHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

#### PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c. Six mois, — . . . 10 » — 13 »

Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sais indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnemeut doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 - 02 - - Omnibus-Mixte.
1 - 33 - soir, Omnibus-Mixte.

4 — 13 — — Express. 7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

Dans toute autre partie du journal. 75

RÉSERVES SONT FALVES:

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;

Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUNTUR,

AU BURRAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

PRIX DES INSERTIONS:

Dans les annonces . . . . . . . . 20 c. la ligna.

## Chronique Politique.

La nouvelle intéressante du jour est le vote du Sénat belge sur le budget du ministère de la justice. 25 voix contre 25 l'ont rejeté. Il n'y a même pas eu de discussion.

L'Echo du Parlement déplore ce vote, au point de vue politique. L'Etoile belge pressent une crise ministérielle ou la dissolution du Sénat

Les autres nouvelles se réduisent à peu de

En Italie, la Chambre des députés discute, après le budget de la guerre celui de l'intérieur.

En Prusse, la présidence fédérale vient de convoquer le Reichstag de l'Allemagne du Nord pour le 4 mars. On s'entretient, à Berlin, des bruits d'union fédéralive projetée entre les Etats du Sud. La Gazette de l'Allemagne du Nord réduit ces rumeurs au simple fait d'une alliance possible entre la Bavière et le Wurtemberg. Les feuilles prussiennes affectent une grande insouciance à cet égard.

En Irlande, les évêques anglicans ne veulent pas du tout entendre parler de la suppression de leurs priviléges. Des lettres de Londres les disent décidés à résister avec une opiniâtre énergie. L'effervescence dans la société anglicane irlandaise serait très vive. Le gouvernement anglais aurait même pris des mesures pour prévenir des conflits.

A Vienne, la question qui préoccupe, pour

le moment, le monde parlementaire, est la prétention de la Gallicie à une extension de son autonomie. Le Reichsrath aura prochainement à discuter cette réforme à introduire dans la constitution générale de l'empire austro-hongrois.

On parle de nouveau à Vienne d'une visite de l'empereur François-Joseph en Gallicie, ce qui va naturellement être vu de mauvais œil à Saint-Pétersbourg.

Les émigrés bulgares, enfin, viennent d'adresser au sultan un mémoire dans lequel ils l'invitent « à confier sa couronne, non aux fusils à aiguille et aux canons rayés, mais aux massues bulgares qui ont ébranlé sur leurs bases les murs de Constantinople dans les temps de l'empire byzantin. »

Le conseil peut être bon, mais il est naif.

Un télégramme de Madrid nous apprend que la proposition de voter des remerciements aux membres du gouvernement provisoire espagnol a été adoptée dans la nuit de mercredi à jeudi, à une heure 45 minutes, par 180 voix contre 62.

Le maréchal Serrano, investi de nouveau du pouvoir exécutif, est chargé de former un cabinet.

C'est une nouvelle phase qui s'ouvre pour la révolution espagnole.

A en juger par les proportions données à cette discussion, le problème du gouvernement définitif à choisir, et — si la forme monarchique l'emporte — celui du candidat à élire, ne sont pas à la veille d'être résolus.

Il faut avouer, du reste, que cette dernière

partie de la tâche des Cortès constituantes sera fort embarrassante.

Chaque jour voit éclore une combinaison nouvelle, qui détruit celle de la veille et s'évanouit devant celle du lendemain.

Il était convenu ces jours-ci que dom Fernando de Portugal n'avait point sollicité la couronne d'Espagne, mais qu'il ne l'avait pas refusée non plus; qu'il désirait conserver une attitude expectante, et que le moment venu il se laisserait peut-être imposer la royauté.

Cet arrangement paraissait assez satisfaisant: or, ne voilà-t-il pas qu'aujourd'hui l'opinion publique, en Portugal, élève des montagnes de si... de mais... qui compromettent tous les calculs des amis de la maison de Cobourg-Bragance.

« Peuple portugais, lève-toi et proteste! s'écrie le Diario partugues.

 Si le roi de Portugal était élu demain roi d'Espagne et acceptait la couronne des Castilles, nous lancerions une clameur indignée et nous crierions dans les comices de la nation, dans les réunions et sur la place publique: Peuple portugais! lève-toi et proteste!

» Si un prince allié à la maison de Bragance acceptait aujourd'hui la couronne espagnole pour pouvoir laisser demain cet héritage à son fils ou à son neveu, ce serait le moment de crier tous à haute voix : Peuple portugais! lève-toi et proteste! »

La forme est peut-être dithyrambique, mais le sentiment est vif.

En terminant son discours dans la séance du 22 février, l'amiral Topete disait, en s'adressant aux Cortès : « La révolution a été faite à bord. Quand on embarque, une seule alternative se présente : arriver au port, ou naufrager... Méditez bien sur ces paroles siguificatives... »

Espérons — pour imiter le langage figuré de l'amiral — que la révolution espagnole entrera toutes voiles dehors, et pavoisée, dans le port des institutions libérales et durables!

Les nouvelles de Constantinople sont en date du 17. La dépense des funérailles de Fuad-Pacha sera payée par le Trésor ottoman. Le sultan avait reçu en audience la veuve de Fuad et lui avait exprimé ses vifs regrets de la perte de son ministre. Le porteseuille des affaires étrangères avait été remis au grand-vizir, qui a été relevé de ses fonctions de ministre de l'intérieur.

Le nouveau ministre de l'intérieur est chargé de l'administration de la liste civile. Les derniers changements consolident la position d'Aali. Midhat-Pacha, gouverneur de Bagdad, a été chargé d'empêcher l'occupation de quatre villages de la frontière revendiqués par la Perse. On espère que son habileté, éprouvée en Bulgarie, préviendra tout consit.

Une dépêche de Berlin déclare que la nouvelle donnée par quelques journaux qu'on opèrerait à Pâques de nouvelles réductions dans l'armée prussienne repose sur un malentendu. Il n'est question en ce moment d'aucune réduction de l'armée.

La nouvelle, donnée par un correspondant parisien de l'Indépendance belge, du 22 février, d'une lettre de M. de Bismark à l'Em-

BEURLLETON.

# LE VOLONTAIRE DE ZUNALACARREGUY

Par M. A. Du Casse.

(Suite.)

l'avais attaché mon cheval à un volet dans la rue. Le prêtre, étonné de mon langage, se retourne et je

reconnais le confesseur de Sa Majesté. Heureusement je ne lui étais pas inconnu.

- Vous ici, à cette heure, capitaine Gauthier, fait-il. Que se passe-t-il donc? Serions-nous menacés de quelque danger?
- D'un grand danger, si je ne parle à l'instant au roi.
   Au roi? Au milieu de la nuit, y pensez-vous?
- Mais Sa Majesté dort.

   Eh bien! qu'on la réveille.
- Impossible, tout ce que je puis faire pour vous, mon brave capitaine, c'est de vous introduire près du chambellan de service, qui seul peut éveiller le roi.

J'acceptai, je pensais d'ailleurs qu'une fois dans la place je trouverais toujours bien moyen de parvenir jusqu'à Sa Majesté. La sentinelle, à laquelle l'aumónier dit un mot, ne fit plus de difficulté de me laisser passer. Je lui recommandai de veiller sur mon cheval et je suivis l'ecclésiastique. Il alluma une bougie à une petite lampe qui brûlait dans le vestibule et nous montâmes l'escalier. En passant près d'une grande porte au premier étage, l'aumônier, mettant un doigt sur sa bouche, et marchant sur la pointe du pied, me fit signe de l'imiter en me disant tout bas:

- La chambre de potre seigneur, le roi Carlos Quinto!

Il me prit une envie démesurée, pour ne pas perdre de temps, de brusquer le dénoûment en enfonçant la porte de l'appartement; mais je craignais de compromettre le brave homme qui m'avait introduit dans la place, et je le laissai me conduire au chambellan, décidé, si celui-ci résistait à mes volontés, à lui parler de telle sorte qu'il n'osât me rien refuser. Je lui aurais plutôt coupé les oreilles.

Arrivé à l'étage au-dessus de celui où était l'appartement royal, l'aumônier me dit :

— Capitaine, voici la chambre du chambellan; tournez doucement la clef, et voyez s'il veut vous introduire auprès de Sa Majesté, lui seul à ce pouvoir. Surtout ne me compromettez pas en disant qui vous a fait entrer dans la maison.

Je le lui promis, et je pénétrai dans la chambre en serrant affectueusement la main du bon aumônier. A ce moment, j'entendis sonner l'heure à l'horloge de Lodosa. Je comptai les coups, tremblant d'en entendre quatre. Mais il n'était que trois heures du matin. Plus que deux heures! pensais-je.

Je trouvai le chambellan dormant dans un excellent lit. Une petite veilleuse placée sur sa table, éclairant faiblement une chambre des plus confortables. Sur la cheminée et à portée de sa main quelques flacons de vins généreux se dessinaient non loin d'une belle tranche de jambon. J'admirai la prévoyance du gaillard qui dormait du sommeil de l'innocence, ronflant à réveiller le roi. J'allumai deux bougies et, m'approchant du lit, je secouai si vigoureusement le dormeur par le bras, qu'il fut obligé d'abandonner ses rêves pour revenir à la réalité.

Le malheureux, éveillé en sursaut, se voyant en face d'un homme armé, fut pris d'une peur magnifique, et poussa un cri formidable.

Je parvins difficilement à calmer le chambellan et à lui faire comprendre ce que je voulais. Lorsqu'enfin je fus arrivé à le rassurer, et qu'il se vit en présence, tout simplement, d'un officier carliste dont il pensait n'avoir rien à redouter, il prit un air de hauteur qu'il crut des plus importants, et me déclara formellement que l'étiquette ne permettant pas de réveiller, au milieu de la nuit, notre seigneur le roi, il ne se dérangerait pas;

qu'il m'invitait en conséquence à quitter le plus promptement possible les appartements de Sa Majesté, si je ne voulais encourir les punitions les plus sévères.

Vous comprenez, général, comment j'accueillis la suberbe de ce monsieur.

- Oh! pour cela, dit Zumalacarreguy en riant, je m'en rapporte à toi, mon brave Gauthier.

— Je n'avais pas de temps à perdre, reprit le capitaine, et, levant les épaules très-irrespectueusement devant le chambellan, je n'en fis ni une ni deux; j'allai à la fenêtre, je l'ouvris toute grande et, la montrant au digne homme si solidement à cheval sur l'étiquette, je lui dis: — Seigneur cavalier, je veux parter au roi, et à l'instant; je n'ai pas une minute à perdre; tu vas te lever, m'introduire chez Sa Majesté ou... je te jette par la fenêtre.

Alors, joignant le geste à la parole, j'empoignai mon homme. Or, comme j'ai le bras assez solide, je le secouai d'une si rude façon qu'il se mit à trembler de nouveau de tous ses membres et à baisser le ton, me promettant de faire tout ce que je voudrais.

Et s'il n'avait pas voulu te mener chez le roi, dit en riant Zumalacarreguy, qu'aurais-tu fait!

- Oh! parole de Vendéen, général, je le jetais par la fenêtre.

- Je n'en doute pas, reprit le général qui aimait les

pereur Napoléon, au sujet d'une entente pour des mesures à prendre contre l'industrie anglo-américaine, est controuvée. Il n'existe aucune lettre de M. de Bismark à l'Empereur.

M. de Solms, chargé d'affaires de Prusse, aurait, d'après des correspondances de Paris envoyées à des journaux allemands, adressé des observations à notre ministre des affaires étrangères au sujet des Hanovriens réfugiés en France.

Ces Hanovriens sont sous la sauvegarde de l'hospitalité française; rien ne justifierait, par conséquent, la démarche dont il s'agit.

Nous sommes d'ailleurs en mesure d'affirmer que la nouvelle est dénuée de tout fondement.

M. de Bismark a-t-il ordonné au représentant de la Prusse à Paris de diriger des poursuites, en son nom, contre le Bulletin international qui se publie à Nimes?

Un journal du soir l'affirme, mais rien ne nous garantit l'authenticité de la nouvelle.

Nous ferons seulement remarquer que ce ne serait pas la première fois que le grand chancelier de la Confédération de l'Allemagne du Nord aurait exercé des poursuites judiciaires contre des organes de la publicité étrangère, témoin le Mémorial diplomatique.

A propos de la question des chemins de fer. le Constitutionnel dit qu'il attend maintenant le gouvernement belge à l'application. Ce gouvernement va se trouver dans un assez bizarre embarras. Voici en effet que, par une coïncidence étrange, en même temps que le cabinet Frère-Orban présentait la loi prohibitive que vous savez, les autres cabinets européens. notamment ceux de Vienne, Florence, Berne et Amsterdam, marchent, comme à l'envi, dans des voies tout opposées. Ainsi, les gouvernements d'Autriche et d'Italie viennent, par une convention expresse, d'autoriser les compagnies fondées par leurs nationaux respectifs, à étendre le cercle de leurs opérations au-delà des frontières des deux Etats. De son côté, le conseil fédéral suisse vient d'accorder sa ratification au procès-verbal signé à Dijon le 23 du mois dernier par les commissaires français et suisses pour le raccordement de la partie française et de la partie suisse des chemins de fer de Lons-le-Saulnier et de Jongue. Et enfin, aux portes mêmes de la Belgique, le gouvernement néerlandais vient d'accorder à une compagnie belge l'autorisation d'établir un chemin de fer à travers le Lembourg hollandais avec un pont sur la Meuse à Maascyk, chemin qui doit former l'un des tronçons de la ligne la plus directe entre Paris et Hombourg.

Pour les articles non signés : P. Godet.

## Nouvelles Diverses.

On a distribué au Corps-Législatif tout un volume d'amendements émanant de l'opposition, demandant la suppression de la garde impériale, des six grands commandements militaires, des ministères d'Etat et de la maison de l'Empereur, du traitement des membres du conseil privé, etc.

Un autre amendement demande la nomination, pour la prochaine législature, d'une commission de dix-huit membres « chargés de présenter un projet de loi portant révision des appointements de tous les fonctionnaires de l'Etat. » La somme d'économies provenant de cette révision servira à augmenter les traitements des instituteurs et institutrices primaires, des facteurs, des cantonniers et des employés qui reçoivent moins de 1,200 fr. par an.

Deux autres amendements demandent:

1° L'ouverture du crédit nécessaire pour l'achat d'urnes uniformes et règlementaires dans les communes qui n'en possèdent pas;

2° L'interdiction aux agents de l'administration centrale, départementale ou communale, de distribuer les cartes électorales.

— La question de la suppression des livrets d'ouvriers est loin d'être résolue; elle soulève dans le conseil d'État une vive opposition, et elle sera combattue notamment, dit-on, en assemblée générale, par MM. Vuitry et Oscar de Vallée. La date de cette assemblée générale que l'Empereur a déclaré vouloir présider n'est pas encore fixée.

— Samedi dernier, M. Troplong, qui la veille n'avait pu présider le Sénat, a été atteint d'une paralysie du côté gauche; il peut à peine parler. La nuit du 23 au 24 a été calme, mais sans aucune amélioration dans l'état général. M. Troplong est dans sa 75° année.

L'illustre malade a reçu deux fois la visite de Ms l'archevêque de Paris.

La consternation est au palais du Luxembourg, où M. Troplong est entouré de la plus respectueuse affection.

L'Empereur est allé au Petit-Luxembourg, pour s'informer personnellement de l'état de M. le président Troplong. Il serait superflu de dire combien cette démarche de Sa Majesté a été sensible à l'illustre malade.

Malheureusement, les dernières nouvelles sont loin d'être favorables, et l'état de M. Troplong inspire toujours de sérieuses inquiétudes.

- Le secrétaire général de la présidence da Sénat est aussi gravement malade d'un cancer de l'estomac.
- Il serait question de M. Baroche pour la présidence du Sénat; de M. Delangle pour la présidence de la Cour de Cassation; de M. Devienne, premier président de la cour impériale de Paris, pour le ministère de la justice;

de M. Grandperret, procureur général près la cour de Paris, pour les fonctions de procureur général à la Cour de Cassation, et de M. Pinard comme procureur général près la cour de Paris,

 Des études se préparent dans le but de redresser le cours de la Seine, au moyen d'une série de canaux coupant les presqu'îles de Gennevilliers, St-Germain, Bonnières, Gaillon, etc.

L'idée première de ce projet appartient à Vauban et l'on dit qu'une partie de l'armée serait employée à le réaliser.

- Un manufacturier du Pas-de-Calais, M. Huret-Lagache, vient de résondre un problème dont nos industriels cherchaient depuis 30 ans la solution. D'après les hommes compétents qui ont été appelés à juger du mérite de cette nouvelle invention, la broche-libre Huret est appelée à opérer toute une révolution dans l'industrie du tissage.
- L'Institut a perdu en 1868 quatorze de ses membres. L'Académie des sciences morales et politiques a perdu M. de Cormenin, remplacé par M. Caro, et lord Brougham, associé étranger.

L'Académie des Beaux-Arts a perdu MM. Picot, Walewski et Rossini.

L'Académie des Sciences a perdu MM. Foucault. Pouillet, Serres, Delessert, Brewster, ces deux derniers, l'un académicien libre, l'autre associé étranger.

L'Académie des Inscriptions a perdu M. Vincent.

L'Académie française a perdu MM. Viennet, Berryer et Empis. M. Viennet était le doyen d'âge. C'est le général de Ségur qui lui a succédé dans cette vénérable fonction. Il est né à Paris en 1780. Il compte 88 ans.

— Il n'est pas sans intérêt de suivre, depuis le commencement du dix-huitième siècle jusqu'à nos jours, la lutte de la vie contre la mort, et les progrès qui se sont opérès en même temps que l'assainissement et l'élargissement des rues laissaient circuler un air plus abondant et plus sain.

Au commencement du dix-huitième siècle, c'est-à-dire vers la fin du règne de Louis XIV, la mortalité de Paris était de 1 sur 28 habitants par an. En 1760, la mortalité était encore de 1 sur 30 habitants. Ce n'est qu'en 1836 qu'elle atteint la proportion de 1 sur 36. Plus tard, en 1847, on compte 1 décès sur 37 habitants; en 1851; 1 sur 38; en 1856, 1 sur 39 habitants. Maintenant, elle n'est plus que de 1 sur 40 habitants.

Si l'on établissait sur la population actuelle de Paris, soit 1,800,000 habitauts, la mortalité d'après la proportion de 1 sur 28, comme au commencement du dix-huitième siècle, on trouverait le résultat effrayant de 64,285 morts par an, tandis qu'il ne meurt actuellement que 1 sur 40, soit 45,000 habitants. C'est donc

19,285 habitants qu'on arrache chaque année à la mort. Ces chiffres parlent assez éloquemment en faveur de l'assainissement des villes, qui autrefois renfermaient tant d'infects cloaques, causes premières de la mortalité.

# Chronique Locale et de l'Ouest.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons la lettre suivante, que nous nous empressons de publier:

« Poitiers, 26 février 1869.

» Monsieur le Rédacteur,

» J'ai l'extrême satisfaction de vous annoncer que, dans sa séance de ce jour, le comité provisoire d'administration du chemin de fer de Poitiers à Saumur, a décidé à l'unanimité, que la traversée de la Loire s'effectuerait à Saumur, en dehors de la ville, et par un viaduc spécial.

» Veuillez agréer, etc.

» BODIN. »

Nous apprenons avec une grande satisfaction qu'un de nos concitoyens, depuis quelques mois médecin à Saumur, M. le docteur Georges Bouchard, ancien interne des hôpitaux de Paris, médaillé par son zèle et son intelligence dans son service du choléra de 1865-1866, médaillé des hôpitaux, vient d'obtenir la mention honorable pour son ouvrage pour le prix Duval, présenté à la Société de chirurgie.

De telles distinctions renferment tous les éloges dus au jeune lauréat.

La semaine dernière, le feu s'est déclaré dans une coupe de bois-taillis, située près de Bournan, commune de Distré, appartenant à M. Chevalier-Camus. Grâce à la promptitude des secours, cet incendie a été bientôt circonscrit: 20 ares seulement ont été endommagés, et la perte a été couverte aussitôt par la compagnie d'assurances le Phénix, représentée à Saumur par M. Pineau-Moricet.

On suppose que ce sinistre est dû à l'imprudence d'un fumeur.

On lit dans le Moniteur de l'armée :

M. Massonneau, curé de Longué (Maine-et-Loire), nommé chevalier de la Légion-d'Honneur à l'occasion de l'inondation de la Loire en 1856, avait eu l'ingéniense pensée de s'adresser à ses collègues de la Légion-d'Honneur pour orner de vitraux la nouvelle église.

Cet appel fut chaleureusement accueilli, et l'église de Lengué, véritablement remarquable par l'élégance et la pureté de ses formes architecturales, est désormais connue partout sous le nom inscrit à l'entrée : Notre-Dame de la Legion-d'Honneur.

Nous apprenons que M. le curé de Longué, encouragé par ce premier succès, fait, après douze ans, un nouvel appel à ceux qu'il nomme ses collègues en ruban rouge. Cette fois,

hommes énergiques et qui avait pour Gauthier de la Tour l'affection la plus sincère. — Enfin, tu as donc pu arriver près du roi?

— A trois heures et demie j'entrai dans sa chambre. Notre seigneur Don Carlos fut surpris; mais lorsque le chambellan m'eût nommé, il me reconnut, sourit et me dit avec bonté que je devais être amené par un motif bien puissant pour entrer à cette heure dans les appartements du roi, contrairement à tous les usages. Je ne lui donnai pas le temps d'en raconter davantage, je tirai la ceinture de l'ami Poriace, et la lettre qu'il m'avait écrite, je mis le tout aux mains du rol. Sa Majesté ne put retenir un cri de joie en voyant les trésors que je lui apportais, et bientôt j'obtins, non-seulement la grâce de mon ami signée et scellée du sceau royal, mais l'argent nécessaire à la solde des troupes, argent que l'on fit prendre dans la cassette de don Carlos, où on le remplaça avec les valeurs que je venais d'apporter.

Lorsque je pus remonter à cheval, il était quatre heures et un quart; trois quarts-d'heure me restaient pour revenir à Lérin afin de sauver ce pauvre camarade. Dieu a voulu que j'arrivasse encore à temps.

- Je dois une compensation à ce brave officier, dit Zumalacarreguy, et il ne l'attendra pas longtemps, caril nous a rendu un grand service; grâce à lui, la paie va être alignée des ce matin; mais aussi, ajouta le général, s'il a failli être fusillé, à qui la faute? Pourquoi n'est-il pas venu me trouver pour me dire qu'il était porteur des fonds que j'attendais avec tant d'impatience?

Gauthier de la Tour et Poriace se regardérent, mais ne répondirent rien. Zumalacarreguy ne connaissait qu'une partie de l'histoire du volontaire, Gauthier lui avait laissé croire que Poriace était venu en Navarre par amour de la cause du prétendant. Or, nous savons que le prétendant et sa cause étaient le moindre des soucis du maître de Patau.

Enfin, ajouta le général, après un moment de silence, en s'adressant à Gauthier, y a-t-il quelque chose que je puisse faire pour ton ami qui lui serait agréable?

— Je le crois, général.

- Eh bien! parle, demande sans crainte.

- Vous comprenez, général, que mon ami est on ne peut pas plus peiné de savoir que la comtesse de Rosamarès, son fils, votre ancien aide-de-camp, et sa fille sont en quelque sorte en la disgrâce du roi, par suite de la perte de ces valeurs...

— Sois tranquille, le roi fera connaître à la comtesse que tout est retrouvé.

Mon ami cut été bien heureux de pouvoir leur por-

ter cette bonne nouvelle lui-même, et...

— Impossible. Comment veux-tu que ce brave garçon puisse traverser une partie de l'Espagne par le temps qui court pour se rendre auprès des Rosamarés ?

Alors, se levant de table, Zumalacarreguy alluma son cigaretto, et congédiant ses bôtes :

- Ton ami recevra mes ordres avant peu, dit-il à Gauthier en lui serrant affectueusement la main.

### XXVII. - LE LIEUTENANT PORIACE.

Ce jour-là, tout était en liesse dans la petite ville de Lérin. Les bataillons avaient reçu leur solde, le vin ne manquait pas, les distributions avaient été faites régulièrement. Les deux héros ou plutôt les trois héros du jour élaient Gauthier, Poriace et Patau. L'histoire du trio s'était répandue dans les bataillons avec des variantes plus ou moins exactes. Il s'y mélait même un peu de merveilleux. Toute la petite armée, depuis les officiers jusqu'aux simples volontaires, avaient appris que Patau, le beau barbet, si connu déjà des bataillons, avait sauvé la vie à son maître...; que Gauthier de la Tour, le brave capitaine du 5° de Navarre, aimé du général et de tout le monde, avait rapporté de chez le roi l'argent avec lequel la paie se trouvait alignée; ensin que le nouvel officier Poriace avait contribué à faire passer des sommes considérables de France en Espagne, sommes, grâce auxquelles la victoire paraissait

Nous ne dirons pas tous les commentaires qui se firent sur les évènements de la nuit, toutes les histoires de bivouac que se contérent entre eux les volontaires en fumant leur cigarette; peu s'en fallut qu'on ne sit une souscription pour voter un collier d'honneur à Patau.

Au milieu de la joie générale, notre ami Poriace, seul, conservait une sorte de mélancolie. Sans doute il était fort satisfait d'avoir échappé à la mort, il n'avait plus l'embarras de sa ceinture et la responsabilité des valeurs qu'elle contenait; mais son but, en venant en Espagne, était manqué, et plus il allait, moins il conservait l'espoir de rejoindre jamais Aline de Rosamarès. Le général s'était expliqué, à la fin du déjeuner, d'une façon assez nette à cet égard pour ne lui laisser aucune espérance.

Or, que lui importait à lui, le soldat d'une cause qui lui était fort indifférente, d'assister aux succès et aux revers de Leurs Majestés Christine ou don Carlos? Il n'était entré en Espagne que poussé par la passion, il ne voulait que retrouver la seule femme pour laquelle son cœur eût encore battu d'un sentiment véritable et pur, et il ne pouvait accomplir ce projet! Témoin déjà des excès engendrés par une guerre cruelle, inexorable; n'étant pas encore rompu à des habitudes si fort en de-

il s'agit d'aider à la création d'un hôpital à Longué. Jamais paroisse n'en eut plus grand besoin, et ce serait une gloire nouvelle pour les membres de la Légion-d'Honneur que de contribuer à cette œuvre de charité.

Aux inondations de 1856 et de 1866, on ne savait, dans cette commune, où recevoir les pauvres malades que le fléan chassait de leurs maisons. Les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, toujours si zélées pour le soulagement de toutes les misères, n'hésitèrent pas alors à transformer leurs classes en hôpital.

Personne ne restera sourd, dans l'armée, à la parole si connue et si sympathique de M. le curé de Longué, et, comme il le dit en terminant sa circulaire: « l'hôpital fondé à Longué prouvera, une fois de plus, que l'union fait la force, que les petites offrandes multipliées font les grandes œuvres, et que le lien qui unit entre eux les membres de la Légion-d'Honneur n'est pas un vain mot. »

Nous faisons les vœux les plus sincères pour le succès de cette campagne, entreprise par M. le curé de Longué sous les auspices de la croix, symbole tout à la fois d'honneur et de charité.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

Nous avons tenu nos lecteurs au courant des études relatives à la création d'une voie profonde entre Nantes et la mer. Nous venons aujourd'hui les entretenir de l'extension que les travaux pourraient recevoir jusqu'à Angers.

Le projet de M. Lechalas comporterait, si nous sommes bien informés, un barrage à construire en un point, que nous ne connaissons pas exactement, entre Ancenis et Mauves, avec écluse accolée. Ce barrage, limité de la partie maritime du fleuve, pourait être surmonté d'une partie mobile, comme cela existe déjà au barrage de Decise, sur la Haute-Loire. Il en résulterait un relèvement du plan d'eau en été, sans aucun inconvénient en temps de crue, puisque la partie mobile serait alors abattue et que la base fixe serait au niveau du lit naturel.

Supposons maintenant que ce système, qui peut donner deux mètres de tirant d'eau en toute saison, soit étendu jusqu'à Angers, au moyen d'un certain nombre de barrages mobiles, et l'on arrivera à relier nos rivières canalisées du pays haut à une voie de grande navigation, sur laquelle pourrait circuler un matériel puissant, portant, moyennant 1 ou 2 centimes par tonne et par kilomètre, les marchandises qui paient 5 centimes au chemin de fer. La farine destinée à l'exportation serait embarquée à l'usine et conduite sans transbordement jusqu'au navire, en attendant que des perfectionnements du matériel permettent de faire le cabotage à vapeur direct entre Angers d'une part, l'Espagne ou l'Angleterre de l'autre. Angers fournirait le blé, la farine, le chanvre, les ardoises, les produits de ses manufactures,

et recevrait en retour du charbon de terre pour ses usines. Lorsque l'exportation serait dirigée vers l'Espagne, le retour se ferait en minerais qui trouveraient preneurs dans des ports intermédiaires.

Il faut remarquer que la grande navigation de Nantes à Angers n'aurait pas pour seul prolongement nos rivières canalisées, mais aussi le chemin de fer de l'Ouest, voie directe sur Paris. La Compagnie ne pourrait nous refuser un embranchement vers le port que la ville d'Angers se prépare à créer dans les prairies de Saint-Serge.

Ces diverses questions demandent l'action persévérante de notre Chambre de commerce et de notre Conseil municipal. Il faut le dire, le gouvernement encourage l'initiative locale, mais il ne peut la créer. Faisons comme la Chambre de commerce de Nantes, qui a pris auprès des pouvoirs publics l'initiative d'une demande d'études régulières, lorsque le projet Lechalas s'est produit; combinons notre action avec celle de nos voisins, et, pour nous comme pour eux, nous trouverons le ministre prêt à ouvrir les crédits nécessaires aux études.

Dans la Seine fluviale, plus mauvaise que la Loire autrefois, on a maintenant 2 mètres de tirant d'eau, grâce au système des barrages mobiles.

On dit qu'une commission vient d'être nommée par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, pour l'examen de la question des modifications à apporter dans le monde d'élection des membres des tribunaux de commerce.

La contribution des portes et fenêtres est établie sur les portes et fenêtres des bâtiments donnant sur les rues, cours et jardins, tel est le principe. Mais une porte qui ouvre de la rue sur un jardin, notamment quand l'habitation est en communication avec la voie publique par une autre porte, est-elle soumise à l'impôt? Cette question, dont la solution est d'une application fréquente, a été récemment soumise au conseil d'Etat, qui l'a résolue négativement.

On va mettre, dit on, en circulation des pièces d'or de 25 fr. Ces pièces seront nommées des empereurs et auront le même poids que la livre sterling anglaise.

Moyen de découvrir le colon dans les tissus.

— L'acide sulfurique, ou huile de vitriol, a la propriété de transformer toutes les fibres ligneuses en gomme; le coton éprouve cette transformation bien plus promptement que le lin. Pour enlever tout le coton mélangé au fil de lin, ou connaître dans toutes les étoffes la proportion du mélange, il faut débarrasser ces toiles et étoffes de l'apprêt qu'elles ont reçu par plusieurs lavages à l'eau bouillante, et les faire sécher ensuite. Lorsqu'elles sont sèches,

on plonge l'échantillon dans de l'acide sulfurique, on l'y laisse, suivant l'épaisseur du tissu, d'une demi-minute à deux minutes; on le jette ensuite dans l'eau, qui détruit tout le coton transformé en matière gommeuse. Les tissus de laine et autres matières d'origine animale se colorent en jaune par l'acide, tandis que les fils de lin se dissolvent en partie, et ceux de coton entièrement.

Pour la soie, il sussit de plonger un morceau de l'étosse dans de l'eau de javelle, qui transforme la soie en gomme, et n'attaque nullement le coton ou le lin.

Il est à observer de ne pas laisser trop longtemps les tissus dans l'acide sulfurique, qui pourrait également les attaquer dans leur force, et les rendrait plus minces.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. Godet.

## Dernières Nouvelles.

Florence, 25 février. — La Chambre des Députés a pris en considération le projet présenté par M. d'Ondes Reggio en faveur de la liberté de l'enseignement. La discussion du budget de l'intérieur a continué.

Londres, 25 février. — Chambre des Communes. — Répondant à M. Torreus, M. Ottway dit que le gouvernement britannique n'a reçu aucune information officielle concernant le rejet de la convention de l'Alabama par le Sénat américain.

Constantinople, 25 février. — Le bruit court que la Porte a envoyé hier à ses représentants diplomatiques une circulaire remerciant les puissances européennes de leurs efforts, tout en constatant les réserves de la Grèce et en se réservant à elle-même, à toute éventualité, sa liberté d'apprécier les évènements et d'adopter telle attitude qui lui paraîtra opportune.

Pour les dernières nouvelles : P. Godet.

## Variétés.

Grâce à M. Tardieu,

« Nous l'avons en dormant, madame, échappé belle. »

Depuis quelque temps on n'entend parler que de poisons et d'empoisonnements; empoisonneurs par ci, empoisonneurs par là. Comme à l'époque des Borgia, où l'on donnait la mort au moyen de gants ou de mouchoirs recélant des poisons, voilà des chaussettes qui nous arrivent d'Angleterre, que la mode a adoptées, et qui vous tuent bel et bien. Timeo Danaos et dona ferentes. Ce qui veut dire en bon français du premier Empire: Perfide Albion, voilà bien de tes coups!

Ecoutez plutôt et frémissez :

Au mois de mai 1868, M. Tardieu fut consulté par un jeune homme de vingt-trois ans, atteint, aux deux pieds, d'une éruption vésiculeuse très-aiguë et très-douloureuse, et offrant ceci de particulier qu'elle était exactement bornée à la partie du pied que recouvre la chaussure. La peau était violemment enflammée, tuméfiée, d'une rougeur uniforme sur laquelle se détachaient d'innombrables petites vésicules qui, dans certains points, se réunissaient pour former de larges cloches ou bulles remplies de liquide. Le malade se plaignait de malaise général, de fièvre, de mal de tête et de mal de cœur.

Quelques applications émollientes et le repos eurent bientôt raison de cette petite maladie. Cependant les pieds ne furent complètement guéris que trois semaines après environ.

Les circonstances particulières qui accompagnaient cette éruption, frappèrent M. Tardieu, et il n'hésita pas à attribuer aux chaussettes rouges que portait ce jeune homme, la cause de tous ces désordres.

Une observation pareille avait déjà été faite par M. Bidard, professeur de chimie, à Rouen, sur une paire de chaussettes qui lui avait été adressée par un Anglais. On se rappelle aussi qu'il y a une quinzaine de jours, les feuilles publiques racontaient l'histoire d'une dame américaine, prise des accidents que nous venons d'énumérer plus haut, pour avoir porté des bas de soie rouge.

Aidé par M. Roussin, M. Tardieu résolut d'avoir recours à l'expérimentation physiologique pour découvrir la cause de ces accidents, et voilà comment ces deux savants procédèrent:

Ils reprirent les chaussettes qui avaient déterminé les accidents dans le premier cas observé par M. Tardieu, et ils les traitèrent par l'alcool à 85 degrés. La matière colorante rouge fut rapidement dissoute. Cette solution alcoolique évaporée à siccité donna un extrait dont les propriétés vénéneuses furent révélées par une suite d'expériences fort ingénieuses et habilement conduites.

La matière colorante desséchée, redissoute dans une petite quantité d'alcool, fut injectée sous la peau de la cuisse d'un chien, d'un lapin et d'une grenouille. Les trois animaux moururent.

La propriété vénéneuse de la matière rouge (la coralline) dont le tissu de soie était teint n'était plus douteuse. Mais MM. Tardieu et Roussin résolurent de pousser plus loin leurs recherches et de répéter leurs expériences sur la coralline elle-même. M. Persoz fils, qui l'a découverte en 1860, en mit trois échantillons à leur disposition.

La coralline ou péonine dérivé de l'acide rosolique, lequel lui-même est un dérivé par oxydation de l'acide phénique. Elle se forme dans un appareil autoclave chaussé à plus de 150 degrés par le contact de l'acide rosolique

hors de celles qui avaient été les siennes; poussé par les circonstances dans un milieu où il ne comptait nullement passer le reste de ses jours, il est fort probable que notre volontaire, s'il en eût eu la possibilité, se fût séparé de ses compagnons de dangers et de gloire, ne regrettant de toute l'armée carliste que le brave Gauthier de la Tour. Mais il était enchaîné au rivage par la force des choses, et il ne pouvait, sans affronter des périls certains et de toute nature, songer à repasser les montagnes qui le séparaient de la France.

Il croyait bien savoir vaguement que les Rosamares, exilés dans leurs terres, avaient quitté la cour d'Onate pour gagner le nord de l'Espagne; mais le nord de l'Espagne avait une étendue considérable. Cette famille était-elle dans les Asturies, en Biscaye, en Guipuscoa, dans l'Alava?... Il l'ignorait complètement; personne d'ailleurs n'avait pu lui donner des renseignements positifs sur la résidence de la comtesse. Son fils était demeuré si peu de temps auprès du général, que nul de ses compagnons ne savait en quel pays lui et les siens avaient porté leurs pas. On comprend donc les justes motifs de tristesse qui empêchaient notre pauvre ami de prendre part à la joie générale. Quant à Gauthier de la Tour, il avait sauvé son ami, un compatriote, il avait du tabac pour sa pipe, du vin dans sa gourde; il ne re-

grettait qu'une chose, son pauvre cheval mort de fatigue et qu'il fallait remplacer; mais il se disait qu'après tout il en serait quitte pour marcher à pied jusqu'au jour où son bataillon, se trouvant engagé contre la cavalerie christinos, il pourrait démonter quelque adversaire à son profit.

Après le repas du soir, les deux amis, ornés de l'indispensable et bon Patau, se promenaient, ainsi que quelques officiers du bataillon, le long de la petite rivière, à l'endroit précisément où le matin même Poriace avait failli terminer son existence. Ce dernier, la tête basse, semblait étranger à la conversation des autres officiers, dont il comprenait d'ailleurs peu le langage.

— Ah çà! mon camarade, dit tout-à-coup le capitaine Gauthier entre deux bouffées de tabac, en parlant de façon à n'être entendu que de Poriace, vous êtes morose comme si vous alliez retourner en chapelle! Que diable! chassez donc toutes ces idées noires. De la gaîté, mordieu! Souvenez-vous que vous et moi nous sommes Français et Patau aussi; laissez les sombres allures à tous ces gaillards-là. La journée a été bonne, nous en aurons peut-être de meilleures encore, et vive la joie!

- Comment voulez-vous que je ne sois pas triste, mon brave camarade, reprit Poriace, lorsque vous savez que plus je vais et plus je vois s'éloigner le but que je poursuis ?

Je ne vous comprends pas!

— N'avez-vous pas entendu ce matin le général me déclarer très-nettement que mon désir d'arriver jusqu'aux Rosamarès était impossible à satisfaire? N'avezvous pas vu son sourcil se froncer à l'idée que j'ai laissé percer? N'a-t-il pas répondu assez brusquement que le roi se chargerait bien de faire connaître à la comtesse la restitution de la cassette?

— Ah dame l pour çà, mon bon ami, mon excellent paladin, il faut en prendre votre parti. Le général ne peut, en bonne conscience, vous autoriser à vous en aller chevauchant tout seul avec Patau à travers les provinces insurgées pour retrouver vos amours.

— Tenez, Gauthier, je crois que si vous n'étiez pas près de moi, si je ne vous avais plus, je n'en ferais ni une ni deux, je décamperais sans tambour ni trompette pour m'en retourner à Bayonne et aviser de là au moyen de trouver ces dames.

— Diavolo! mon bon, ne vous avisez pas de cela, au moins. Ah! bien, c'est pour le coup que vous ne l'échapperiez pas. Déserter? Votre affaire ne serait pas longue.

- Aussi je n'y pense pas pour l'instant, aussi j'avoue que, si jamais nous nous rapprochons de la fron-

tière de façon qu'on puisse la franchir sans trop risquer d'être arrêté...

— Plus bas, Poriace, plus bas, sacrebleu l'Si quelqu'un vous entendait? Après cela, je comprends bien votre idée. Vous n'êtes pas venu vous ranger dans l'armée du seigneur et roi de tous ces braves gens par amour du principe, des fueros ou de la guerre, en sorte qu'aujourd'hui votre but étant loin d'être atteint... C'est égal, voyez-vous, vous y êtes, il faut y rester. C'est peut-être le cas de dire comme dans une comédie de Molière:

Que diable allais-je faire dans cette galère !

mais c'est aussi celui de mettre en pratique les leçons de philosophie que votre excellent père n'aura pas manqué de vous faire donner au collége.

— Sans doute, mon bon ami; mais c'est précisément ce qui m'empêche d'être comme vous, insouciant. J'ai... Et puis pensez donc. Je l'aime, je l'aime de toute la puissance de mon âme, et quand je pense que sa mère, son frère et elle sont en disgrâce, en quelque sorte par ma faute, à cause de cette malheureuse cassette.

- Ah bas l'ette cassette vous a sauvé la vie. Bénissez-la donc.

(La suite au prochain numéro.)

et de l'ammoniaque. On obtient de la sorte une matière solide en paillettes, d'un rouge pivoine à reflets vert ou jaune sombre, à peu près insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et les corps gras.

MM. Tardieu et Roussin, avec la coralline pure de M. Persoz dissoute dans l'alcool, ont empoisonné un chien et un lapin qui moururent rapidement avec des doses minimes de cette substance vénéneuse et présentant tous les symptômes de l'empoisonnement par un

poison irritant. Chez le chien et le lapin les poumons étaient comme teints par la matière colorante.

Par un procédé ingénieux, M. Roussin est parvenu à extraire le poison, avec ses caractères distinctifs, des organes où il avait été porté par absorption, et on est parvenu à teindre en rouge un écheveau de soie avec la matière colorante retirée des poumons et du foie des animaux empoisonnés.

Que conclure de ces expériences?

Si jusqu'ici on n'a constaté que des accidents sans gravité causés par la coralline, sur l'homme, il est bien évident que le résultat des expériences faites sur les animaux démontrent, à n'en pas douter, que cette substance pourrait, dans certains cas, produire des dangers sérieux.

En somme, la coralline est un poison énergique. Introduite dans l'économie à petites doses, elle peut donner la mort. On peut la ranger dans la classe des poisons irritants, elle

MAISON

Pour la Saint-Jean.

M. Ribault, marchand de meubles.

S'adresser à M. Juchault père.

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT.

Rue de l'Hôtel Dieu, 5.

S'adresser à M. GUIBERT, qui l'ha-

bite, ou à M. Magé, près l'église de

Rue de la Mairie, habitée par

ELOD WIEDER

agit à leur façon, comme l'huile de croton tiglium, par exemple.

Un fait incontestable et qui résulte pour nous des expériences de M. Tardieu, c'est que la coralline ne devra plus servir désormais à la teinture des vêtements.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices,

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

#### A VECNIDER IS DEUX MAISONS

Situées à Saumur, rue de la Tonnelle, occupées, l'une par M. Voisine, marchand-tapissier, et l'autre par M. Rigault, tenturier. S'adresser audit Me Clouard. (50)

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

#### AVENIDARE UN JARDIN,

Contenant environ 27 ares, planté d'arbres fruitiers et d'arbres d'agrément, avec habitation dans le rocher, à mi côte, sis au Jagueneau, près Saumur, ayant passage jusqu'à la levée sur une largeur de 3 mètres 50 centimètres.

S'adresser audit notaire et à M. CHERUY, rue du Temple.

Etude de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

ON DEMANDE à emprunter 25,000 fr. à 4 1/2, sur première hypothèque, sur une métairie d'une valeur de 80,000 fr.

S'adresser, pour avoir des rensei-gnements, audit M. HACAULT, notaire.

Etude M. BAUDRY, notaire à Varennes.

### VENTE MOBILIERE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 7 mars 1869, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M. Baudry, notaire à Varennes, en la maison, au bourg de Varennes, où est décédé M. Robi-DAS, à la vente, aux enchères publiques et à la criée, de divers effets mobiliers dépendant de la succession de mondit sieur Robidas.

On vendra notamment:

Bois de lit, couettes, matelats, couvertures et autres objets de literie, armoire, chaises, tables, buffets, batterie de cuisine, fûtailles, etc.

On vendra encore:

Une voiture à quatre roues, dite américaine, montée sur boîte à patente; un tilbury, une charrette et plusieurs harnais, etc.

Etude de Mº HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

#### VENTE MOBILIERE

Le lundi 1er mars 1869, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de Me Henri Ple, com-missaire-priseur, chez Me veuve Lafuy, rue de la Comédie, à Saumur, à la vente publique aux enchères de l'ameublement de plusieurs chambres garnies et matériel de café.

H sera vendu:

Lits, couettes, matelas, couvertures, édredons, rideaux de lits et de croisées, linge, canapés, fauteuils Voltaire, pouff et autres; chaises garnies, armoire à glace, commodes, guéridons, bureaux, tables de jeu, tables de toilette et de nuit, glaces, pendules, candélabres, flambeaux, étagères, tableaux, tapis, comptoirs, montres vitrées, verrerie, tasses, cafetières, bols, calorifère, poële, fourneau économique, appareil à gaz, vin en barriques et en bouteilles et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Étude de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

#### VIDINID

APRÈS FAILLITE.

Le jeudi 4 mars 1869, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de Me Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, chez le sieur Julien Guibert, charron forgeron à Saumur, rue Royale, à la vente pu-blique aux enchères du matériel, marchandises et mobilier, dépendant de la faillite dudit sieur Guibert, à la requête de M. Guérin, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu:

Enclumes, souflets, machines à percer, six étaux et établis, plusieurs filières, tarauds, un tour et ses accessoires, marteaux, tenailles, bas-cule, et autres outils, 2,000 rais et jantes, moyeux, plusieurs paires de roues, chartils, brancards, quantité de madriers et autres bois d'ouvrage, buffet, tables, chaises, huche, armoire, linge, bouteilles vides, etc.,

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE

#### VIDINID DE MARCHANDISES

AUX ENCHERES PUBLIQUES,

Après faillite,

Le lundi 8 mars 1869, à midi, et jours suivants, à la requête de M. Poulet, syndic provisoire,

Dans les magasins du sieur Louis Fresneau, marchand de vaisselle en gros à Saumur, rue Saint-Nicolas, nº 16.

Par le ministère de Mº Henri Plé, commissaire-priseur.

Pour environ 20.000 francs de marchandises,

DONT LA DÉSIGNATION SUIT :

24,000 bouteilles champenoises litres, parisiennes et raspail, 50,000 bouchons, 400 douzaines d'assiettes, 9,000 verres cristal, verre taillé coulé et ordinaire, carafes, carafons, grande quantité de toute espèce de pots et cuvettes, tasses et soucoupes,

porcelaine fine et ordinaire, plats ronds et longs, bols, huiliers et porte huiliers, cylindres ronds et ovales, bocks, grand assortiment de grès, fayence Saint-Clément, pols Sainte-Porchère, etc.; vases à fleurs dorés, objets de fantaisie.

Liqueurs, eaux de vie, bougies, épicerie, moulin à café, comptoirs, rayons, bascules, charrettes sur ressorts, étagères, hangar, séparations, foin, paille, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

# A CIDIDIR UNE SCIERIE MECANIQUE

Avec machine à vapeur de la force de quatre chevaux,

Située à Vihiers (Maine-et-Loire). On vendrait avec cet établissement

une maison où s'exploite un café vec une bonne clientèle. S'adresser à M. Leduc, propriétaire de l'usine.

#### A CEUDIEN de suite.

UN MAGASIN DE PARAPLUIES.

BIEN ACHALANDÉ,

Situé à Saumur, 30, rue Saint Jean. S'adresser à Mue Ogen, qui l'oc-

#### AN ILOU WINETER PRÉSENTEMENT

# MAISON OU PORTION DE MAISON

Rue Basse-Saint-Pierre, 16, entre cour et jardin. S'adresser à M. FILLOLEAU-TESSIER.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON

A Saumur, rue Verte,

Occupée par M. Mayet, contrôleur.

TROIS PORTIONS DE MAISON, rue Haute-Saint-Pierre. Une autre PORTION DE MAISON

rue de la Fidélité. S'adresser à M. GIRARD-Rous-

M. DELALANDE, notaire à Saint-Léger (Vienne), demande un

# JOURNAL DES

1, Boulevard des Italiens, 1

37° ANNÉE. SOMMAIRE DU NUMÉRO DE FÉVRIER.

TEXTE. — Mª de Sévigné et ses émules, par Mie Urbain. — Voyage à travers les mots, par M. Charles Rozan. — Bibliographie : Vie de Jésus, racontée par une mère. — Histoires de quatre ouvriers anglais. — ÉDUCATION: Une Feuille de Rose, par M. Étienne Marcel. — La Famille Reydel, par Mª Bourbon. - Charlotte Stuart. - Poésie: Berceuse, par M. Paul Collin. -Revue musicale. - Correspondance. - Modes. - Logogriphe. - Mosaïque.

ANNEXES.

Une gravure de modes. - Un fac-simile d'aquarelle, représentant un bouquet de fleurs. - Une tapisserie coloriée, représentant un paravent d'après des dessins du XIIIº siècle. - Une planche de travaux de crochet de filet et guipure. - Un cahier de broderies. - Une planche de patrons à découper.

PRIX : ÉDITION MENSUELLE - Départements . . . . . . . . . . . . . . . . . . 12 fr. Ces abonnements se font à partir de janvier et pour l'année enlière.

ÉDITION HEBDOMADAIRE On peut s'abonner pour trois mois à cette édition et à n'importe quel trimestre de l'année.
Prix: Trois mois......

Envoyer un mandat sur la poste.

#### Crédit Foncier colonial . . 655 Crédit Agricole . . . . . Crédit industriel. . . . . . Crédit Mobilier (estamp.). 6 293 75 25 Comptoir d'esc. de Paris. 705 75 963

317

82

Dernier

cours.

485

2980

1640

45

60

au comptant.

3 pour cent 1862. . . . .

4 1/2 pour cent 1852. . . . Obligations du Trésor. .

Banque de France. . . . . Crédit Foncier (estamp.). .

7 2 705 75 958 Orléans (estampillé) . . . . Orléans , nouveau . . . . 1185 Nord (actions anciennes). . 1180 50 2 583 75 50 3 3 75 991 25 Lyon nouveau. . . . . . Midi. . 621 25 3 75 p p p 5 p p 3 75 600 0 596 25 1 25 Ouest . . . . . . . . . . . . . Cie Parisienne du Gaz . . 1625 1630 325 p p 3 57 45 p 20 p 656 25 3 75 488 75 325 325 b 57 25 Emprunt italien 5 0/0. . . 3 75 n n 652 n n 1 25 485 n n 1 25 652 50 Autrichiens . . . . . . . . . Sud-Autrich.-Lombards. 483 54 50 Victor-Emmanuel . . . . 53 D 50 53

65 Nord-Espagne. . . . . . 65 » Compagnie immobilière. . 114 50 1 25 75 113 OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

50

Nord. . . . . . . . . . . . . . . . . 330 50 342 50 D D 332 328 25 326 50 328 50 326 

Saumur, P. GODET, imprimeur.

# MAISON, rue du Petit-Maure, avec

ou sans écurie et remise S'adresser à M. Rivaud.

A HOULTER

DEMANDE à emprupter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UNE APPRENTIE pour les modes.

S'adresser au bureau du journal.

TOUT MALADE PEUT SE DONNER SANTE FLORISSANTE, ÉNERGIE ET LONGÉVITÉ SANS MÉDECINE.

SANS DÉRANGEMENT ET SANS FRAIS, PAR CHOCOLAT DU BARRY de Londres, breveté de S. M. la Reine d'Angle-

terre, qui est le salut de ceux qui souffrent des mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorrhoïdes, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bruit dans les oreilles, acidité, pituite, migraine, surdité, renvois, nausées et vomissements après repas et en grossesse; douleurs, aigreurs, crampes, spasmes et inflammation d'estomac, des reins, du ventre, du cœur, des côtés et du dos, tout désordre du foie, des nerfs, de la gorge, des bronches, de l'haleine, mem-branes muqueuses, vessie et bile; insomnies, toux, oppression, asthme, catarrhe, fluxion de poitrine, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruptions, mélancolie, dépérissement, épuisement, paralysie, perte de mémoire, diabètes, rhumatisme, goutté, fiévre, hystérie, la danse de Saint-Guy, irritation des nerfs, névralgie, vice et pauvreté du sang, chlorose, suppression, hydropisie, rhumes, grippe; manque de fracheur et d'énergie, hypocondrie. Il est aussi le meilleur fortifiant pour les enfants faibles et les personnes de tout âge, formant de bons muscles et des chairs fermes. Ce chocolat nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire.

Certificats. - Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. - Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur Agathe, supérieure. — Adra, province d'Alméria (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une érupdire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogr. contre le mandat ci-inclus. Agréez, monsieur, etc. Perrin de la Hitoles, vice-consulat de France. — Certificat N° 65,715. — Paris, 11 avril 1866. Monsieur, — Ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer, ni dormir; elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du Chocolat Du Barry qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gaîté d'esprit et chairs fermes. Votre reconnaissante, H. de Montlouis.

Aliment exquis pour déjeunce et souper, éminemment patritif s'assimilant et facilie.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs et il rétablit appétit, bonne digestion et sommeil rafratchissant aux plus affaiblis. En tablettes pour faire 12 tasses, fr. 2-25; de 24 tasses, fr. 4; de 48 tasses, fr. 7, soit environ 20 centimes la tasse. — Se vend dans toutes les villes chez les premiers Pharmaciens et Épiciers. DU BARRY et Cia, 26, Place Vendôme, à Paris.

Dépôt à Saumur, chez MM. J. Out, ph., et Common, rue Saint-Jean, 25. (446)

PROBLIER SEC NORC IP ANTENS.

BOURSE DU 25 FÉVRIER. BOURSE DU FÉVRIER BENTES BT ACTIONS

Hausse.

13 75

50

Baisse.

Dernier

cours.

103 10

485

1626 25 .11 25

650

310

81

287 50

Hausse. Baisse.

25

12 50

50

50

25

75

25

55

50